	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2001-528 R2</b>		Diffusion : <b>B</b>	Date d'émission : <b>23 juin 2004</b>	Page : <b>1/3</b>
	Direction générale de l'aviation civile France	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Edition du GSAC	<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>2001-528 R1</b>			
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>AIRBUS SAS</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Avions A330</b>			
Certificat(s) de type n° <b>A.004</b> Fiche(s) de données n° <b>A.004</b>					
Chapitre ATA : <b>78</b>	Objet : <b>Echappement - Inverseurs de poussée - Demi coquilles (Moteurs ROLLS ROYCE TRENT 700)</b>				

### 1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A330 modèles -243, -341, -342 et -343 équipés de moteurs ROLLS-ROYCE TRENT 700.

### 2. RAISONS :

Les limites de vie des demi coquilles ("C-Ducts") des inverseurs de poussée figurant dans la Révision 8 de l'AMM Chapitre 05-11-00 Configuration 08 (datée du 15 septembre 1999) ne correspondent pas à la définition des limites de vie structurales des éléments Safe Life tel que défini dans la Section 9.1 (Life limits/Monitored parts) de la Section "Airworthiness Limitations" (placée dans le MPD A330, Section 9), qui remplace l'AMM Chapitre 05-11 avion.

Ces limites de vie sont donc retirées des documents cités ci-dessus et reprises dans cette consigne de navigabilité (CN).

Ces limites de vie sont dues à des charges de fatigue excessives découvertes pendant les essais de certification sur les articulations situées dans la poutre "12 heures" à l'extrémité supérieure des demi coquilles.

Le but de cette CN est de donner ces limites de vie qui sont fonction des modifications apportées aux demi coquilles.

La Révision 1 de cette CN repousse le seuil d'application de la modification en service de 6 000 vols à 6 500 vols.

La Révision 2 de cette CN est une nouvelle mise à jour du seuil d'application de 6 500 vols à 7 200 vols.

### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à partir de la date d'entrée en vigueur de cette CN à l'édition originale :



**3.1.** Avant qu'elles aient accumulé 10 000 vols depuis neuf, retirer du service les demi coquilles des inverseurs de poussée suivantes :

PN HDTR3410L,  
PN HDTR3410R,  
PN HDTR3411L,  
PN HDTR3411R,  
PN HDTR3412R,  
PN HDTR3413R.

**3.2.** Avant qu'elles aient accumulé 10 000 vols depuis neuf, retirer du service les demi coquilles des inverseurs de poussée suivantes :

PN HDTR3414L,  
PN HDTR3416R,  
PN HDTR3417R,

qui ont été modifiées en service par application du Bulletin Service (BS) AIRBUS A330-78-3010 (ou BS ROLLS-ROYCE RB211-78-C899) (mod. 47974), après accumulation de 7200 vols depuis neuf.

**3.3.** Avant qu'elles aient accumulé 25 000 vols depuis neuf, retirer du service les demi coquilles des inverseurs de poussée suivantes :

PN HDTR3414L,  
PN HDTR3416R,  
PN HDTR3417R,

qui ont reçu en production la modification AIRBUS 47316, ou ont été modifiées en service avant l'accumulation de 7200 vols depuis neuf par application du BS AIRBUS A330-78-3010 (ou BS ROLLS-ROYCE RB211-78-C899) (mod. 47974).

**3.4.** Avant qu'elles aient accumulé 25 000 vols depuis neuf, retirer du service les demi coquilles des inverseurs de poussée suivantes (mod. 46879) :

PN HDTR3412L,  
PN HDTR3414R.

**3.5.** Le tableau ci-dessous donne les limites de vie démontrées, qui sont applicables pour les PN HDTR3413L et HDTR3415R. Il est nécessaire d'assurer le suivi du nombre de cycles de fonctionnement sur avion de ces demi coquilles.


PN demi coquille	Limites de vie temporaires
HDTR3413L	40 000 vols
HDTR3415R	40 000 vols

#### **4. DOCUMENT DE REFERENCE :**

Bulletin Service AIRBUS A330-78-3010  
(Toute révision ultérieure approuvée de ce BS est acceptable).

#### **5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**Edition originale** : 08 décembre 2001  
**Révision 1** : 31 août 2002  
**Révision 2** : 03 juillet 2004

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2001-528 R2</b>	Diffusion : <b>B</b>	Date d'émission : <b>23 juin 2004</b>	Page : <b>3/3</b>
--	--	-------------------------	--	----------------------

**6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :  
AIRBUS SAS - Gérard MEUREY - Fax : 33 5 61 93 45 80.

**7. APPROBATION :**

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-6375 du 15 juin 2004.

**SUPERSEDED**